

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 septembre 2025
Date d'affichage 18 septembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250924-CM2509-DEL5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 17+12 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Bénédicte MARCHEAIS, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Éric PAPILLON	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Edith ALIX)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)
M. Emmanuel BOIS	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART ROQUAIN)
Mme Marie Hélène TROUILLOT	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHEAIS)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Françoise PELLODI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE
COMMERCE DE DETAILS

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail, notamment son article L.3132-26 ;

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu la consultation menée auprès de l'association « Acheter Fertois » ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT :

- Que l'article L.3132-26 du Code du Travail permet au Maire de désigner, après avis du Conseil municipal, jusqu'à 12 dimanches par an pendant lesquels le repos dominical peut être supprimé dans les commerces de détail ;
- Que cette liste doit être arrêtée **avant le 31 décembre** pour l'année suivante ;
- Qu'après consultation de l'Association « Acheter Fertois », cette liste a été arrêtée comme suit :
 - ✓ Le 11 janvier 2026 (premier dimanche des soldes d'hiver) ;
 - ✓ Le 21 juin 2026 (premier dimanche des soldes d'été) ;
 - ✓ Le 6 septembre 2026 (foire exposition) ;
 - ✓ Le 29 novembre 2026 ;
 - ✓ Le 6 décembre 2026 ;
 - ✓ Le 13 décembre 2026 ;
 - ✓ Le 20 décembre 2026 ;
 - ✓ Le 27 décembre 2026.

Après en avoir délibéré,

- **ÉMET** un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de détail aux dates susmentionnées pour l'année 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Françoise PELLODI



Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée